

Les taux de financement sont des taux maximum et les contributions précises seront déterminées lors de la mise en œuvre de chaque action

ACTION	DETAIL	PILOTES	PARTENAIRES ASSOCIES	CALENDRIER	COÛT ESTIME (HT)	FINANCEMENT PREVISIONNEL														BANQUE DES TERRITOIRES	SOGEPROM-VINCI	ALTARFA COGEDIM	AUTRES		
						COMMUNE DE VILLENEUVE LA GARENNE/EPT BOUCLÉ NORD DE SEINE	MGP	CD92	REGION ILE DE FRANCE	Part ETAT	GRAND PARIS AMENAGEMENT	EPIF	RTE	GERNEVILLIERS	L'ILE-SAINT-DENIS	EPT PLAINE COMMUNE	CD93	ANRU							
1. ETUDE CADRE DE PROGRAMMATION		Ville/MGP/EPT	EPIF/Etat/GPA/Banque des Territoires/Plaine Commune/Région Île-de-France/Gennevilliers	2021-2022	150 000	25 %	50 %			50 %											Missions 2 et 3 à hauteur de 50 % max du financement des collectivités				
2. DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE VALORISATION ET DE DENSIFICATION DES ZAF	Mission d'AMO pour l'élaboration d'un diagnostic, des zones d'activités économiques et d'une stratégie d'intervention.	Ville/MGP/EPT	GPA/CD92/Région/Banque des Territoires/Etat/EPIF/Gennevilliers/Plaine Commune	2021-2022	100 000					Eventuellement démarche interne à coordonner											50 % max du financement des collectivités. Accompagnement, le cas échéant à la mise en œuvre opérationnelle (co-investisseur minoritaire dans des sociétés de projet)				
3. GROUPE DE TRAVAIL FONCIER		Ville/MGP/EPT	EPIF/Etat/GPA	Première réunion du GT en septembre 2021	Ingénierie interne																				
4. GROUPE DE TRAVAIL RESILIENCE TERRITORIALE	Etude visant à améliorer la résilience territoriale face au risque inondation	Ville/EPT/Etat (DRIEA)/MGP	GPA/Banque des Territoires /Région Île-de-France/AESN ? Haropa ? VNF ? EPTB ?	Première réunion du GT à l'automne 2021. Une étude pourrait être lancée en 2022	Phase 1 : Ingénierie interne Phase 2 études : montant et participations à définir par avenant																				
5. MISSION D'AMO DEVELOPPEMENT DURABLE		Ville/MGP/EPT/Etat (ARS, DRIEA)	EPIF/Région/Gennevilliers/Opérateurs ? Ademe ?	Phase 1 : 2022-2023 puis Phase 2 : à partir de fin 2022 pour une durée de 4 ans	Phase 1 : 50 000 Phase 2 : 25 000 annuels Total : 150 000	25 %	50 %			Phase 1 : 50 % Phase 2 : 50 % pendant 4 ans	En phase opérationnelle													Ademe ?	
6. OPCU		Ville, MGP, EPT	GPA/RTE /autres opérateurs	A partir de fin 2022 pour une durée de 4 ans	400000 (100 000/an)	25 %	50 %			50 %			En attente retour RTE								A déterminer une fois convention ANRU passée en comité d'engagement	Les financements alloués seront précisés dans la convention ANRU sur le quartier du centre-ville			
7. GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PROJETS D'INFRASTRUCTURE DE DESEINCLAVEMENT	Etude de déplacements	Ville/EPT	Etat/MGP/Région/Banque des Territoires/CD92/Gennevilliers /SD/CD93/Plaine Commune/IDFM?	2022	100 000	25 %	25 %			50%*														IDFM ?	
	Schema de développement des mobilités douces	Ville/EPT	Etat/MGP/Région, Banque des Territoires, CD92, Gennevilliers, SD CD93, Plaine Commune	2022	50 000	25 %	25 %		Appel à projets à confirmer	50%*															
8. GROUPE DE TRAVAIL SEINE	Mission d'AMO pour la réalisation d'un diagnostic et l'élaboration de plans d'aménagement	Ville/EPT/MGP	Région/CD92/Etat/Banque des Territoires/Haropa ? VNF ? EPT Plaine Commune/SD/CD93 /Gennevilliers/EPTB ?	2022-2023	60 000	25 %	25 %	A définir		50%*														VNF ? Haropa ?	
9. GROUPE DE TRAVAIL POUR IDENTIFIER LES POTENTIELS DE RENATURATION		Ville/MGP/EPT/Etat	CD92/Région/Banque des Territoires/Gennevilliers/Cerema ? CD93	Première réunion du GT à l'automne 2021	Phase 1 : Ingénierie interne Phase 2 études : montant et participations à définir par avenant																				
10. GROUPE DE TRAVAIL SUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE PAYSAGER, URBAIN ET ARCHITECTURAL	Etude de recensement et d'analyse du patrimoine communal	Ville/EPT/Etat (DRAC/DRIEA)	Région/Gennevilliers/SD/Plaine Commune/CAUE92/CD92	Première réunion du GT à l'automne 2021	Phase 1 : Ingénierie interne Phase 2 études : montant et participations à définir par avenant																			Communes et EPT limitrophes, en fonction du périmètre de l'étude	

\* Il est précisé que ces actions ne bénéficieront d'une participation de l'Etat que dans le cas où les participations de l'ensemble des autres co-financiers ne permettraient pas d'atteindre 100 %